

CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2017

Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, BRETIN Véronique, GUERY Francis, SOULARD Catherine, BRETAUD Michel, ROCHEREAU Chantal, MICHENAUD Bénédicte, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, FONTENY Natacha, GILBERT Mélina, VRIGNAUD Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony, BELZ Laure <i>Arrivée de Laurent VINET : 20H15, Arrivée de Wilfried DAHERON : 20H45</i>
Absent excusé	
Secrétaire de séance	Francky CHAPLEAU
Date de convocation	5 décembre 2017
Le compte-rendu	de séance du 6 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité

Finances – Administration générale - Personnel

Modifications budgétaires et comptables

70-2017

Le conseil approuve les décisions modificatives ci-dessous.

BUDGET GENERAL - FONCTIONNEMENT		Compte	DEPENSES
Transfert de charges Communauté Communes		73928	+ 1 000 €
Dépenses imprévues		022	- 1 000 €
BUDGET GENERAL - INVESTISSEMENT		Compte	DEPENSES
Op 41 - Le Logis (rénovation logement 3 et hall)		2313	+ 2 000 €
Op 44 – Foyer des Jeunes (mobilier)		2183	+ 1 700 €
Op 50 - Voirie (diverses acquisitions terrains & actes notariés en cours)		2112	+ 3 000 €
Op 55 – Terrain de sport (Pare ballons)		2315	+ 5 000 €
Op 62 – Aménagement paysager		2121	+ 2 000 €
Op 66 – Aménagement village du Coin		2315	- 13 700 €

Convention de matériel de peinture pour le traçage des routes entre les Communes de Chavagnes/St-Fulgent/St-André 71-2017

Le Conseil approuve le versement de la somme de 1 012.62 € à la Commune de Chavagnes pour sa quote-part de 1/3 à l'acquisition d'une machine à peinture pour le traçage des routes. Il approuve la convention à intervenir entre les trois communes fixant les modalités de mise à disposition pour les années à venir.

Voirie-Assainissement-Agriculture

Assainissement (point sur la mise en séparatif du réseau du bourg)

Etude dossier de subvention Agence de l'Eau	8 décembre 2017, pas de décision à ce jour
Lancement de la consultation des entreprises	Mercredi 3 janvier 2018
Date limite de dépôt des offres	Jeudi 1 ^{er} février 2018 à 13 h
Ouverture des plis	Jeudi 1 ^{er} février 2018 à 17H45 (J.DALLET, L.CHACUN, F.GUERY, A.CARTEAU)
Approbation du marché	Conseil municipal du 12 février 2018

Emprunt bancaire : La consultation des banques va être lancée prochainement. Nous ferons appel à un courtier si les taux proposés sont trop élevés.

Vendée Eau : L'Agence Régionale de Santé est chargée de repérer les canalisations PVC susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère (CVM) résiduel qui risque de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine. En cas de dépassement de la limite de qualité des eaux, des mesures correctives sont prises. Suite à des analyses d'eau sur la conduite desservant le village de la Raçinauzière et des résultats de qualité médiocre, Vendée Eau va remplacer la conduite dans les 3 mois à venir.

20H15 : Arrivée de Laurent VINET

Urbanisme (dossiers déposés en novembre & décembre/certificats d'urbanisme en cours)

Demandeur		Projet	Adresse
PICHEREAU Nicolas	PC	Extension d'une maison d'habitation	3, le Clos du Sabotier
GILBERT Yvan	DP	Réhabilitation d'un logement	Le Coin
JUBENOT Olivier	DP	Changement couverture et changement menuiseries	102, la Bergeonnière
TRAINEAU Samuel	DP	Construction d'un mur de clôture	8 bis, la Brossière
ALLAIN-RABILLARD Diana	DP	Installation d'un modulaire pour travail	202, la Chevalleraie
GUENEAU Hervé	DP	Changement portails garage et pose portail coulissant sur entrée arrière	1 bis, rue du Ruisseau
LEBON Séverine	DP	Remplacement ouvertures, toiture de l'annexe, isolation et bardage	6, la Javelière
PAVAGEAU Yvon	CU	Vente terrain pour construction d'une maison d'habitation	La Machicolière

Demande de CU pour construction maison d'habitation - parcelles AB 771, 764 & ZY 7, 8, 9, la Machicolière, appartenant à Monsieur PAVAGEAU Yvon : Zone Ub du PLU, le dossier est en cours d'instruction à la Communauté de Communes.

Lotissement des Coccinelles (demande acquisition BOUDEAU/LAPORTE)

72-2017

Le Conseil décide de céder à Monsieur BOUDEAU et Madame LAPORTE environ 130 m² de terrain de la parcelle YP 83, jouxtant leur propriété au lotissement des Coccinelles, au prix de 2.50 € le m² non compris la TVA. Il rappelle aux acquéreurs que le terrain est situé en zone non constructible du PLU et que l'ensemble des frais seront à leur charge (géomètre, notaire, etc...).

Renforcement du réseau basse-tension à la Boninière (convention SYDEC d'effacement du réseau France Télécom)

73-2017

Le conseil approuve la participation communale d'un montant de 4 669 € à verser au SYDEV dans le cadre de l'effacement du réseau France télécom lié aux travaux du renforcement du réseau électrique à la Boninière.

Compte-rendu commission : Eglise, éclairage salle de sports, aménagement liaison vallée verte - école, signalétique, sydev...

Sports – Loisirs – Culture – Communication

20H45 : Arrivée de Wilfried DAHERON

Vœux 2018

Présentation nouvelle formule des vœux 2018

Mise en place et répétition : 13 janvier 2018 à 9H30

Compte-rendu réunion du 8 novembre 2017 (CMJ)

Action Sociale

Restaurant scolaire (bilan 2017 et prévisionnel 2018)

74-2017

Pour mémoire, depuis 2015, le conseil a décidé de financer le repas à hauteur de 0.10 € maximum.

DEPENSES	Réel 2017	2016-2017	Prévisionnel 2017-2018	RECETTES	Réel 2016-2017	Prévisionnel 2017-2018
Denrées alimentaires		57.60 €	60 00 €	Versement des familles	110 428.35 €	106 608.70 €
Restauration		79 273.11 €	73 960.79 €	Impayés	-555.85 €	
Eau - Gaz		745.16 €	1 000.00 €	subvention de 0.10 €/repas	3 110.70 €	2 968.00 €
Petit matériel de cuisine		528.96 €	600.00 €	Divers	286.67 €	
Frais de gestion		1 175.06 €	1 200.00 €	Reliquat de subvention	1 258.49 €	
Salaires & Charges		40 656.93 €	35 310.43 €	TOTAL	114 528.36 €	109 576.70 €
Impôts		489.75 €	500.00 €	DEFICIT	- 8 398.21 €	- 11 452.73 €
Report déficit N-1			8 398.21 €	Nombre de repas servi	31107	29680
TOTAL		122 926.57 €	121 029.43 €	Prix de revient du repas	3.95 €	4.01 €

Bilan 2016/2017 : Augmentation de 20% du poste de dépenses « salaires & charges » suite au départ de salariés, à la réintégration du temps de pause méridienne et à une réévaluation du statut. Diminution de 3.50% du poste de recettes « versement des familles » correspondant à l'absence de rationnaires en cours d'année pour raisons justifiées. Ce qui laisse un déficit net de 8 398.21 €.

Compte-tenu de ces éléments et du déficit de 8 398.21 € si la participation du conseil reste à 0.10 € par repas on constate un déficit prévisionnel en fin d'année scolaire 2017-2018 de 11 452.73 €.

Au vu de ces éléments le Conseil décide, par un vote donnant le résultat suivant : Votants : 19 dont 1 abstention, 1 contre et 17 pour :

- de verser à l'OGEC de Saint-André-Goule-d'Oie une subvention aux frais de fonctionnement du restaurant pour l'année 2016/2017 à hauteur 0.15 € maxi par repas (31 107 repas x 0.15 € = 4 666.05 €).
- de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour combler une partie du déficit.
- d'inscrire au budget primitif 2018 la somme de 0.15 € maxi par repas x 29 680 repas prévisionnels, soit la somme de 4 452€.

En contrepartie de cet effort financier, le Conseil souhaite que l'association s'engage sur une augmentation du repas à 0.15 € dès le 1^{er} janvier 2018 et une augmentation de 0.10 € au 1^{er} septembre 2018, pour pouvoir résorber à terme le déficit restant et se rapprocher du prix de revient.

DEPENSES	Réel 2016-2017	Prévisionnel 2017-2018	RECETTES	Réel 2016-2017	Prévisionnel 2017-2018
Denrées alimentaires	57.60 €	60.00 €	Versement des familles	110 428.35 €	106 608.70 €
Restauration	79 273.11 €	73 960.79 €	+0.15 € au 1 ^{er} janvier 2018		2 687.40 €
Eau - Gaz	745.16 €	1 000.00 €	Impayés	-555.85 €	
Petit matériel de cuisine	528.96 €	600.00 €	Subvention exceptionnelle	5 000.00 €	
Frais de gestion	1 175.06 €	1 200.00 €	subvention de 0.15€/repas	4 666.05 €	4 452.00 €
Salaires & Charges	40 656.93 €	35 310.43 €	Divers	286.67 €	
Impôts	489.75 €	500.00 €	Reliquat de subvention	1 258.49 €	
Report déficit N-1		1 842.86 €	TOTAL	121083.71 €	113 748.10 €
TOTAL	122 926.57 €	114 474.08 €	DEFICIT	-1 842.86 €	-725.98 €

Garderie périscolaire (bilan 2017)

Pour mémoire la collectivité a provisionné au budget 2017 la somme de 17 859 €. Une avance de 50% a été faite à l'association après le vote du budget. Le bilan de fonctionnement 2017 laissant apparaître un excédent, le conseil décide de ne pas verser le solde de la subvention.

Ecole Privée Pierre Monnereau (bilan 2016/2017, versement du solde 2017 et contrat d'association 2017/2018) 75-2017

Année scolaire 2016/2017 : En décembre 2016, au vu du prévisionnel présenté par l'OGEC, le Conseil avait fixé le contrat d'association à 617.31 € par élèves x 247 élèves ce qui portait le forfait annuel à 152 475.57 € (arrondi à 152 476 €) versé chaque trimestre à hauteur de 38 119 €. Le dernier trimestre se verse au vu du bilan qui laisse apparaître un excédent de 643.06 €.

Année scolaire 2017/2018 : En novembre 2018, l'OGEC a présenté son prévisionnel pour l'année scolaire en cours. Il sollicite la Commune pour la somme de 137 386 € pour les dépenses courantes et de 6 600 € (dernière location modulaire et enlèvement de ces derniers, les nouvelles classes étant terminées et ouvertes depuis la rentrée).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide :

- de verser, pour le dernier trimestre 2017, la somme de 37 475.94 € (38 119 € moins l'excédent de 643.06 €).
- par un vote donnant le résultat suivant (votants 19 dont 1 abstention et 18 pour, de fixer le contrat d'association de l'école privée « Pierre Monnereau » pour l'année scolaire 2017/2018 à 626.03 € par élève x 230 élèves soit la somme globale de 143 986 €. Le Conseil tient à rappeler à l'OGEC que la location et l'enlèvement des modulaires restent une dépense exceptionnelle. Le montant du contrat d'association se verra diminué de cette dépense par la suite.
- fixe l'échéancier à 4 versements de 35 996.50 € en mars, juin, septembre et décembre 2018.

Année scolaire 2017/2018 : Participation aux et des écoles privées extérieures 76-2017

Le montant du contrat d'association 2017/2018 de l'école privée « Pierre Monnereau » ayant été fixé précédemment à 626.03 € par élève et après en avoir délibéré le conseil fixe comme suit :

- la participation versée par la Commune de ST ANDRE GOULE D'OIE aux communes extérieures pour ses enfants scolarisés en classes élémentaires dans les écoles privées extérieures :

COMMUNE	Nombre	Participations
Saint-Fulgent	11	Seulement les villages de la Chevalleraie, la Boutinière, le Pont Girouard, la Javelière & le Pré du Noyer. Le montant de la participation à l'élève demandé par Saint-Fulgent étant de 623.18€, inférieur au contrat d'association de St-André, le conseil applique 623.18 € x 11 = 6 854.98 €
Chavagnes en Pailers	1	Le montant de la participation à l'élève demandé par Chavagnes étant de 617 €, inférieur au contrat d'association de St-André, le conseil applique 617 € x 1 élève = 617 €

- la participation versée par les Communes extérieures à la Commune de ST ANDRE GOULE D'OIE pour leurs enfants scolarisés en classes élémentaires à l'école privée « Pierre Monnereau » :

COMMUNE	Nombre d'élèves en classes élémentaires	Participations demandées (*)
Chauché	15	626.03 € x 15 élèves = 9 390.45 €
Saint-Fulgent	3	626.03 € x 3 élèves = 1 878.09 €

(*) Les participations demandées aux Communes concernées sont des participations maxi qui pourront être modifiées, sans nouvelle délibération du conseil municipal si les Commune concernées ont un contrat d'association à l'élève inférieur au forfait arrêté par Saint-André. Dans ce cas le montant du contrat d'association de la Commune concernée s'appliquera x le nombre d'élèves.

Bilan soirée des plus de 60 ans

131 personnes présentes, un bon retour sur cette soirée.

Questions diverses

Courrier club Auto Star du 20 octobre 2017 : A l'occasion d'une sortie camping-cars sur la Vendée le club souhaite venir à une représentation du Cabaret en juin 2018 et sollicite une autorisation de stationnement les 14 et 15 juin 2018 pour une quarantaine de camping-cars.

Le conseil donne une suite favorable à cette demande sachant que le parking privé du Cabaret pourra en accueillir un certain nombre et les autres pourront se stationner aux endroits mentionnés sur plan, sans contrepartie financière ; leur venue ne pouvant que dynamiser la fréquentation de nos commerces.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Date	Objet	Tiers	T.T.C.
20/11/2017	DIA - Renonciation à acquérir parcelle ZX 64 – Rue des acacias	BOUGARD René	
20/11/2017	DIA – Renonciation à acquérir parcelles AB 376 & 1018 - Rue Croix Charette	Consorts CHARPENTIER	
15/11/2017	Réparation d'un pare-ballons – terrain de foot	PSO	4 842.00 €
20/11/2017	Mobilier foyer des jeunes	MANUTAN	1 620.74 €

Calendrier des réunions de conseil à 20 heures

15 janvier 2018	12 février 2018 – 19 heures	12 mars 2018
16 avril 2018	14 mai 2018	11 juin 2018
9 juillet 2018	10 septembre 2018	8 octobre 2018
5 ou 12 novembre 2018	10 ou 17 décembre 2018	

Calendrier des réunions finances

1 ^{ère} Commission finances	22 janvier 2018 à 18H30 avec JMS Consultants
Présentation analyse financière JMS	Au conseil municipal du 12 février 2018 – 19 heures
2 ^{ème} Commission finances	A fixer

Natacha FONTENY signale que les utilisateurs de la salle paroissiale souhaiteraient une rampe pour descendre les escaliers. La demande sera faite auprès de la Communauté de Communes, propriétaire du bâtiment.

Jacky DALLET transmet les remerciements :

- des anciens combattants pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors des commémorations du 11 novembre.
- des participants à la journée des + de 60 ans fortement appréciée.

La séance est levée à : 22 heures

<p>A Saint-André-Goule-d'Oie, le 13 décembre 2017 Le Maire : J.DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance, Francky CHAPLEAU</p> 
---	---